

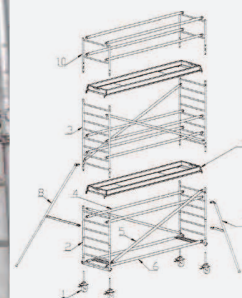
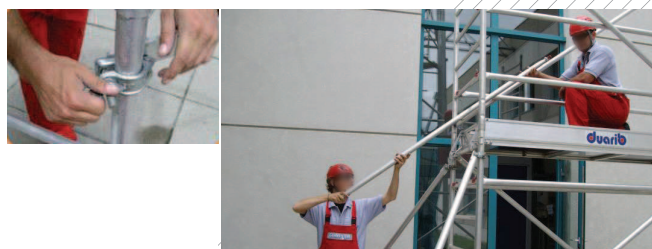
## ▶ TRAVAIL EN HAUTEUR

# MONTER, DÉMONTER, VÉRIFIER ET UTILISER UN ÉCHAFAUDAGE ROULANT

Art. R. 4323-69 : les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées [...]

## OBJECTIFS

- ✓ Être capable d'analyser les risques de chute de hauteur selon le lieu d'intervention.
- ✓ Avoir acquis les règles et principes de construction d'un échafaudage roulant, conformément au décret 2008-244 et Recommandation R457 et conformément au plan de montage.
- ✓ Être capable d'assembler et démonter des échafaudages roulants en toute sécurité.
- ✓ Être capable d'effectuer les vérifications réglementaires et utiliser des échafaudages roulants en toute sécurité.



## CONNAISSANCES ACQUISES

- ✓ Sensibilisation aux risques de chute et savoir analyser efficacement les situations de travail en hauteur.
- ✓ Connaître la réglementation applicable régissant les travaux en hauteur et les échafaudages.
- ✓ Monter, démonter, utiliser en sécurité un échafaudage roulant.
- ✓ Connaître, comprendre les documents exigibles et la terminologie des échafaudages roulants.
- ✓ Connaître les mesures de prévention des risques de chute d'objets.
- ✓ Réaliser la vérification réglementaire avant utilisation.

Durée de base : 1 journée.  
Nombre maxi de stagiaires : 8.  
Déroulement : 1/2 j. théorie et 1/2 j. pratique.  
Population concernée : salariés intervenant en hauteur.  
Un support sera remis à chaque participant.